Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	06.22.81.23.25
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 écureuil F-HJCG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	GARDIENS REFUGES	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
14/05/20	Pré de Mme Carle	Refuge de l'Aigle	1		1	
14/05/20	Pré de Mme Carle	Refuge des Ecrins	2		1	

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 135/2020

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 11/05 / 2020

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE